Projet associatif PEP SRA

2015/2018

Promouvoir

L'autonomie des personnes

Eduquer

Dans le respect et la dignité

Participer

À la mission de service public

LAICITE

SOLIDARITE

Préambule éthique de la Fédération Nationale des PEP

Les Pupilles de l'Enseignement Public sont un mouvement associatif laïc
profondément attaché au progrès social, aux valeurs républicaines et à la liberté absolue de conscience.
Il conçoit la laïcité comme un facteur de paix et comme le fondement d'une organisation de la société qui assure les libertés individuelles et collectives, dans l'esprit d'une tolérance mutuelle.
Il lutte contre le danger d'une fausse tolérance qui au nom d'un droit à la différence risquerait d'aboutir à une différence des droits.

La solidarité est le principe fondamental des PEP.
Elle s'adresse principalement à toutes les victimes de la pauvreté et de l'exclusion sociale ou à toute personne en situation de handicap.

Laïcité, justice et solidarité sont des valeurs indissociables.
Les PEP, mouvement humaniste, rejettent toute forme de ségrégation et revendiquent, comme une obligation universelle, la reconnaissance des droits des enfants dans le cadre plus général des droits de l'homme.
Cette éthique fonde leur conception du monde à construire car, au-delà des aides individuelles, ils veulent promouvoir une société plus solidaire, plus responsable.

C'est dans le respect de ces valeurs que les PEP SRA entendent inscrire leurs actions

Le présent projet tient compte non seulement des évolutions dans les domaines d'interventions actuelles et quotidiennes de l'association, mais aussi des actions à entreprendre pour répondre aux besoins nouveaux générés par ces mêmes évolutions.
Il fait suite au Projet 2012-2014 et se décline en référence au Projet National 2012-2017 de la Fédération Générale des PEP.

Il préfigure notre démarche pour les trois années qui viennent.

I – LE RÉSEAU P.E.P. BIENTOT CENTENAIRE

Les Pupilles de l'Enseignement Public fêtent leur centenaire en 2015. En ce début du XXIème siècle, si le terme "pupilles" peut paraître désuet, il correspond pourtant à la situation de départ. Ce mouvement de solidarité, né à l'été 1915 en Haute-Garonne, s'origine dans l'Education Nationale. Des enseignants et amis de l'école publique s'organisent pour aider, matériellement et moralement, des orphelins et victimes de guerre. Très vite, ces comités locaux se transforment en associations départementales autonomes. La Fédération Générale Nationale est créée le 18 mai 1917 ; elle est reconnue d'utilité publique le 16 août 1919.

Essentiellement constitué de personnels de l'Education Nationale, toute hiérarchie représentée

Les Pupilles de l'Ecole Publique vont venir en aide aux pupilles « civils », aux enfants "nécessiteux", aux pupilles de la société.
C'est le temps de la création d'aériums, de centres pour enfants déficients physiques et de colonies de vacances pour envoyer les enfants « vers la nature et l'air pur », prolongeant au-delà de l'école, l'apprentissage de la société et du « vivre ensemble » dans un esprit de laïcité. C'est l'éducation **A** et **PAR** la **SOLIDARITE.**

L'après-guerre 1939-1945 ne fera qu'accroitre les besoins et l'action du réseau va, dès lors, investir le secteur du sanitaire et du médico-social, en terme de prévention et de cure, pour les enfants, les adolescents et aussi les adultes, en situation de handicap.

II - LE RÉSEAU NATIONAL P.E.P. - SON POTENTIEL ACTUEL

Il est aujourd'hui constitué de 89 associations départementales et 22 unions régionales animées par la Fédération Générale.
Cet ensemble gère

- plus de 500 établissements ou services dans le secteur social ou médico-social,
- 140 centres de vacances et classes de découvertes,
- 84 S.A.P.A.D (Service d'Aide Pédagogique A Domicile) pour élèves ne pouvant fréquenter provisoirement leur établissement scolaire,
- et plus de 200 services spécifiques, des milliers d'actions d'accompagnement à la scolarité ou à l'insertion sociale professionnelle et familiale.

Depuis 2010, le réseau accueille également des associations partenaires qui partagent ses valeurs, et qui, tout en gardant leur indépendance, peuvent ainsi, par des actions mutualisées, renforcer l'aide et l'action nécessaires.

Les 89 associations départementales et les 22 unions régionales fonctionnent comme toute association régie par la loi de 1901.
Chacune rend compte, chaque année, à la Fédération Générale, du résultat de son exercice comptable, ce qui permet à celle-ci de donner aux Ministères de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, de la Santé, et à l'ensemble de nos partenaires, une image globale de l'action et du poids du réseau.
Si les associations départementales gèrent en pleine capacité juridique leurs établissements et services, les unions régionales organisent la politique du réseau régional, tandis que la Fédération Générale anime l'ensemble du réseau, en liaison avec les ministères concernés, les collectivités territoriales, ainsi qu'avec d'autres mouvements à dimension nationale (Ligue de l'Enseignement, Francas, CEMEA, JPA, AROEVEN, etc...).

III - LES VALEURS DES P.E.P.

La toute première, à l'origine du mouvement est **LA SOLIDARITE**.
La solidarité n'a pas de couleur de peau, n'a pas de nationalité, n'a pas de religion, n'a pas d'origine sociale. Nous la concevons comme universelle, en écho à la Déclaration des Droits de l'Homme et à la Déclaration des Droits de l'Enfant, c'est-à-dire aux principes fondamentaux de notre République, empreinte d'un humanisme total et d'une laïcité sans faille.

Ces valeurs sont communes à toutes les composantes du réseau, aux hommes et aux femmes qui le font vivre, qu'ils soient salariés ou bénévoles. Elles sont la référence de toutes les actions que nous entreprenons devant les besoins générés par l'évolution des structures familiales et professionnelles, des brassages culturels, de la situation écono-mique et sociale, et de bien d'autres aspects qui façonnent jour après jour la marche de notre société.

Avec les valeurs de **SOLIDARITE** et de **LAICITE**, le réseau PEP s'est donné pour buts

- d'apporter aux enfants, aux adolescents et aux adultes, tout particulièrement à ceux victimes de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ou en situation de handicap, un accompagnement matériel et moral,
- de participer à leur éducation, à leur formation, à leur insertion sociale et professionnelle,
- de leur permettre l'accès aux loisirs et à la culture.

IV - LES ORIENTATIONS DU RÉSEAU P.E.P.

Elles s'organisent au carrefour des orientations nationales programmées par nos ministères de tutelle d'une part, et par les nécessités repérées sur nos territoires d'autre part, alimentées par les divers services et collectivités territoriales.

C'est ainsi que l'on réduit, depuis plusieurs années et dans l'ensemble du réseau, le nombre des internats, au profit de services de proximité multi-partenariaux, que l'on développe des actions éducatives par des dispositifs souples, adaptés aux réalités locales.
Le réseau s'est également engagé depuis trois ans dans la lutte contre l'illettrisme, mais également dans la création de crèches et de structure pour la petite enfance, avec, en parallèle une aide à la parentalité.
Par ailleurs, les prochaines années verront le réseau PEP développer ses actions en direction des personnes âgées et notamment à partir des besoins nés du vieillissement des adultes en situation de handicap.

Les P.E.P. Sud-Rhône-Alpes

C'est une association territoriale, régie par la loi de 1901, menant des actions dans les départements de **l'Ardèche, la Drôme, l'Isère et les Hautes Alpes. Elle adhère à un réseau national reconnu d'utilité publique**;

Elle gère **une dizaine d'établissements et services qui accompagnent** :

- **200 enfants déficients visuels, auditifs, intellectuels** (4 services ambulatoires de type SESSAD)
- **25 adultes polyhandicapés** (Maison d'accueil spécialisé),
- **70 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer** (Accueil de jour Alzheimer)
- **130 familles dans le cadre d'une plateforme de répit**
- **1 200 jeunes** suivis dans les trois centres médico psycho pédagogiques.

Ces établissements et services relèvent soit de la compétence de l'Etat, soit de la compétence du Conseil Général.

Les PEP SRA développent par ailleurs des activités de loisirs et des actions de solidarité :

- Organisation de **classes de découverte** (619 enfants en 2012)
- **Séjours enfants familles** (en lien avec la mairie de Valence, la C.A.F., les C.U.C.S. et les maisons de quartier (visée socio-éducative) (59 personnes en 2012)
- **Organisation de courts séjours à thèmes (enfants, adultes tous types de handicap)** (281 personnes et 62 personnes en situation de handicap soit 343 personnes)
- **Service d'accompagnement pédagogique à domicile pour des jeunes malades déscolarisés** en lien avec les inspections académiques et les mutuelles (environ 140 situations par an en Drôme et Isère)
- **Gestion des auxiliaires de vie scolaire en fin de contrat Education Nationale** en convention avec le rectorat de Grenoble (une quinzaine d'AVS en Isère)
- **Un service formation** agréé par la DIRECCT

L'association s'est dotée d'un **siège** et d'une **direction générale** installés à Valence

Nos objectifs politiques

P*romouvoir*

l'autonomie et l'émancipation des personnes

Rechercher par tous les moyens **la meilleure inclusion possible qui conditionne la réussite de l'insertion sociale.**

Prendre en compte les besoins des personnes en situation de handicap, ou en situation de

E*duquer*

dans le respect et la dignité

Éduquer au civisme et à la responsabilité. C'est une exigence majeure de notre temps. Le civisme implique le respect de l'autre, des cultures et des choix, sans que jamais ce respect signifie l'acceptation des idées ou des engagements, dès lors que ceux-ci risqueraient de porter atteinte aux valeurs républicaines.

Former les enfants et les adultes pour qu'ils deviennent des hommes responsables, des travailleurs conscients de leurs droits et de leurs devoirs, des citoyens avisés et solidaires. Mouvement d'éducation, les P.E.P. nourrissent la plus haute ambition pour les jeunes, qui devront être capables de mener leur vie au sein de la société.

Promouvoir une conception globale de l'éducation qui s'appuie sur l'unicité de l'individu, qui intègre en permanence l'éducation à la solidarité et qui assure l'émancipation individuelle de chacun.

P*articiper*

à la mission de service public

Rechercher l'implication de l'ensemble des acteurs (adhérents, parents, jeunes, salariés PEP) et de tous les autres citoyens attachés aux valeurs laïques appelés à exprimer clairement leurs désirs, afin de permettre au mouvement PEP d'atteindre ses objectifs.
Veiller à tous les niveaux du mouvement à la prééminence des administrateurs, responsables politiques de l'association. Ils définissent les actions, les préparent, prennent les décisions et en contrôlent l'exécution avec vigilance.

Rechercher dans toute action la qualité en évaluant et en mesurant les résultats. Cette évaluation constitue une garantie de sérieux, de qualité et de crédibilité à l'égard des familles dont nous voulons faire des partenaires actifs et engagés.

Développer, dans le cadre de la **gestion** des établissements et des services, **la mutualisation des moyens, la professionnalisation des acteurs et la sécurisation financière**

Revoir notre système d'information et notamment **notre communication externe afin d'être mieux connus**

Analyser et améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie **en facilitant la coopération entre les acteurs des milieux sociaux, médico-sociaux, sanitaires mais aussi de l'éducation et des loisirs.**

Nos objectifs stratégiques

Axe 1: Engager une réelle démarche continue de la qualité

- Harmoniser et mettre à niveau des outils 2002-2 sur l'ensemble des établissements
- Harmoniser les calendriers d'évaluation interne et externe des services
- Mettre en œuvre une démarche continue de la qualité et un comité de suivi et de pilotage associatif
- Prendre attache d'un qualiticien en vue de formaliser des outils et de valider la démarche
- Etendre cette démarche à tous les services hors secteur médico-social

L'association doit pouvoir être garante de la qualité de l'accompagnement ou des actions menées auprès des publics qu'elle accueille...

Axe 2: Structurer et organiser la gouvernance associative

- Mener une politique d'adhésion plus soutenue en vue d'encourager le bénévolat et la participation à la vie politique de l'association et à sa gouvernance
- Assurer une réelle formation aux administrateurs
- Doter chaque service, chaque établissement d'un administrateur référent, véritable cheville entre l'instance politique et l'instance technique
- Renforcer le siège dans son rôle de pilotage et de coordination des actions transversales
- Mettre en place des directions de pôles tout en renforçant l'encadrement de proximité
- Garantir la transparence financière en mettant en place une commission finance alliant administrateurs et techniciens notamment dans le cadre du suivi budgétaire du CPOM
- Renforcer le système d'informations en insistant sur les voies de communication externe afin de nous rendre plus lisibles

Pouvoir garantir par notre sérieux

- la réalité du respect des valeurs, de la démocratie associatives

- l'éthique compatible avec une gestion économique rigoureuse et efficiente

***Axe 3*: Améliorer et anticiper nos réponses aux besoins des usagers**

- Veiller à leur réelle participation aux décisions qui les concernent (contrats de séjours, élaboration des P.I.A., fonctionnement des C.V.S., audition lors des évaluations internes et externes, enquête de satisfaction...)
- Œuvrer dans le respect de la déontologie et mettre en place des indicateurs de bientraitance
- Mettre en œuvre l'intégralité des outils de la loi de 2002-2
- Assurer une démarche permanente d'amélioration continue de la qualité
- Recentrer les fonctions de direction sur le cœur de métier (accueil de l'usager, projet individualisé, conduite du projet d'établissement,...)
- Valoriser promouvoir et optimiser la démarche de formation tout au long de la vie
- Adapter ou remplacer le patrimoine existant aux nouvelles modalités d'accueil des publics (accessibilité, individualisation des espaces, confidentialité ...)
- Diffuser les pratiques innovantes du terrain sur l'ensemble de l'association en développant tous les outils de communication interne pour l'information des usagers

L'association s'engage à promouvoir comme axe prioritaire la bientraitance dans ses actions tout en restant à l'écoute des besoins émergeants...

***Axe 4*: Développer les coopérations**

- Formaliser les partenariats inter ESMS et inter organismes gestionnaires
- Consolider l'inscription territoriale
- Structurer et formaliser des réseaux par bassins de vie
- Accroitre la présence associative dans les instances officielles dédiées au handicap
- Développer des partenariats inter associatifs ponctuels sur des projets ou plus pérennes
- Développer le partenariat régional dans le réseau P.E.P.

L'association tend à promouvoir des partenariats ciblés dans le but de favoriser et garantir le meilleur parcours pour les usagers.

Parce que nous sommes soucieux de la qualité du service rendu aux usagers, quel que soit leur degré d'autonomie, leur handicap, leur parcours et/ou leur environnement, cette démarche participative nous amène à réinterroger parfois les évidences, dans l'objectif d'offrir et d'améliorer un accompagnement personnalisé aux enfants, adolescents, et adultes que nous accueillons,

nous nous engageons à :

- respecter le libre choix des usagers et de leurs représentants,

- associer les familles à l'élaboration et la mise en œuvre du projet personnalisé du jeune accueilli,

- développer nos qualités d'attention, d'écoute et d'accueil envers les usagers

- Mettre en œuvre un accompagnement respectant et promouvant les principes de bientraitance,

- Impliquer nos professionnels dans la mise en œuvre des axes d'amélioration définis et affichés dans nos projets d'établissements,

- Proposer un cadre de travail respectueux des professionnels,

- Consolider nos réseaux et développer nos partenariats,

- Effectuer une communication simple et claire autour de notre organisation et de nos fonctionnements,

- Homogénéiser nos outils, mutualiser nos moyens pour favoriser une cohésion et une unité associative,

- Veiller à la mise en œuvre de nos Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens et au respect de leur programmation,

- Evaluer régulièrement nos pratiques et leur qualité auprès de nos usagers.

Valence, le 23 février 2016
Document validé par le bureau de l'association le 5 février 2018

Pour l'association, Jacqueline MARION, Présidente